

Décret

Générale

modern

Décret n° 80-117/PR Pourvoyant à l'intérim des fonctions du Ministre des Finances et de l'Economie Nationale.

n° 80-117/PR

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
25 septembre 1980

Numéro JO
n° 2 du 11/02/1981

Date du numéro
11 février 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU Loe lois cofstitutionnelles n° 77-001 et 77-002 du 27 juin 1977, **VU** Ltordonnance n° 77-008 du 30 juin 1977, **YU** le décret n° 78-072/PR du 2 octobre 1978 portant:nomination des membres du Gouvernement,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier : Pendant la durée de l'absence de Mr. Ibrahim Mohamed Sultan, l'intérim des fonctions du Ministre des Finances et de l'Economie Nationale sera assuré par Mr. Idriss Farah Abaneh, Ministre de l'Intérieur, cumulatiVement avec ses fonctions.
Art. 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.